

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N°DNCMP/17/T/2018 pour la réhabilitation de la piste Kiramira 5 km

Date de publication : 19/03/2018

Date d'ouverture des offres : 04/04/2018

La commune Rugombo invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la réhabilitation de la piste communale Kiramira.

Les travaux comprennent :

- Travaux préparatoires ;
- Travaux de terrassements
- Travaux de chaussée
- Les travaux d'assainissement et ouvrages d'art;
- Travaux de signalisation

Financement du marché

Le financement pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la piste Kiramira(5 km) sera assuré par le Gouvernement du Burundi (Budget Général de l'Etat exercice 2018 via le FONIC)

Spécification du marché

1. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont constitués **d'un seul lot.**

Le lot comprend les postes ci-après :

- Travaux préparatoires comprenant
 - le débroussaillage,
 - l'abattage et le dessouchage d'arbres,
- Terrassements :
 - Les travaux de déblais et remblais de toute nature après reprofilage de la route existante,
- Travaux de chaussée :
 - Le rechargement en matériaux graveleux latéritiques d'épaisseur de 15 cm sur tout le tronçon.
- Assainissement et ouvrages d'art:
 - Le rétablissement de l'assainissement longitudinal de la route par l'aménagement des fossés longitudinaux en terre et maçonnés,

- Signalisation :

- Les panneaux de signalisation des grands ouvrages.

2. Les soumissionnaires retenus devront achever les travaux dans un délai de quatre (5) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Conditions de participation

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel possédant les conditions juridiques, techniques, et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

7. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés publics.

Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous : **Au Bureau de la Commune Rugombo**

Moyennant le paiement de Cent mille francs burundais (100 000 fbu): 50 000 fbu sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 50 000 fbu au compte 0029247-05 ouvert à BCB Rugombo au nom de « contribution aux travaux de développement »

8. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le **9/4/2018** à **9 heures** et être accompagnées d'une **garantie d'offre** d'un montant de **trois millions de Francs Burundais (3.000.000 FBU) sous forme d'une garantie bancaire**. Le chèque certifié ou de banque n'est pas accepté.

9. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, le **9/4/2018** à **9 heures 30 minutes** dans la salle des réunions de la Commune RUGOMBO.

Réunion d'information et/ou visite de site

- Une visite de site sera organisée le **29/3/2018** à **10 heures**. Le lieu de rencontre est fixé à **au bureau de la commune Rugombo**.

Présentation de l'offre

10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission de **trois millions de francs Burundais (3.000.000 Fbu) sous forme d'une garantie bancaire**.

11. Les offres devront être soumises à la Commune Rugombo, Province de Cibitoke au plus tard le **9/4/2018** à **9 heures**.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Validité des offres

12. Les offres sont valables pendant une période de quatre vingt dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

13. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 3/4/2018 à **9 heures**. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

14. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents d'ouverture des offres en date du 3/4/2018 à **9h 30 minute dans la salle de réunion de la commune Rugombo.**

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des Marchés Publics, un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la dite séance et donne copie à l'autorité contractante ne signe pas sur le PV V verbal

Critères de qualification

15. Les exigences en matière de qualifications sont:

15.1 Au niveau administratif :

1. La preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La caution de soumission sous forme de garantie bancaire suivant le modèle du DAO;
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché ;
4. Les statuts du soumissionnaire (personne morale ;
5. L'attestation de non redevabilité en original délivrée par les services des impôts (OBR) et en cours de validité;
6. Certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
7. Une copie de registre de commerce;
8. Une copie de l'attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce d'au moins trois mois;
9. Une attestation de non redevabilité de l'INSS en cours de validité en original ;
10. Une adresse fixe et connue du soumissionnaire.

15.2. Au niveau technique :

- Une liste de références portant sur des réalisations de travaux de même nature et le volume de chaque type de travaux effectués au cours de chacune des trois dernières années d'attestations/certificats correspondants ;

- Une note descriptive de l'organisation et du planning des travaux et des services qui lui sont liés (ces pièces doivent être datées et signées) ;
- Les principaux éléments du matériel de construction envisagés pour la réalisation du Marché ;
- Les qualifications et l'expérience des principaux responsables et Techniciens sur le chantier dont la candidature est proposée pour le Marché.

15.3 | Au niveau financier :

- La preuve de la disponibilité d'un fonds de roulement approprié pour ce marché, par exemple, la preuve de l'accès à une ligne de crédit prouvant que le soumissionnaire est capable de bien mener l'exécution de ce marché.
- Le chiffre d'affaire moyen annuel de deux cent millions (100 000 000) réalisés au cours de 3 dernières années ;
- La fourniture de toutes les pièces ci-dessus énumérées est obligatoire.

La commune Rugombo se réserve le droit de demander au soumissionnaire ayant présenté l'offre évaluée la moins disante, de fournir toutes les pièces justificatives complémentaires indiquées dans les données sur le Marché.

15.4 En cas de groupement

Non autorisé.

15.5. Documents administratifs :

1. La preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La caution de soumission sous forme de garantie bancaire suivant le modèle du DAO;
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché ;
4. Les statuts du soumissionnaire (personne morale ;
5. L'attestation de non redevabilité en original délivrée par le service des impôts (OBR);
6. Certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
7. Une copie de registre de commerce;
8. Une copie de l'attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce d'au moins trois mois;
9. Une attestation de non redevabilité de l'INSS en cours de validité en original ;
10. Une adresse fixe et connue du soumissionnaire.

15.5. Documents techniques :

- h. Les références techniques :

i. L'expérience générale de l'Entreprise avec les PV de réception définitives/provisoires ou les lettres de commande pour les travaux en cours ;

ii. L'expérience des travaux analogues avec les PV de réception provisoire ou définitives : l'Entreprise devra avoir une expérience dans la construction au moins 2 ouvrages analogues aux travaux faisant objet du présent marché au cours des 2 dernières années (pour remplir cette condition, les ouvrages mentionnés devront être achevés à concurrence d'au moins 100 %) ;

i. Le Personnel

iii. La liste du personnel clé à affecter sur le chantier ;

a. Les diplômes et curricula vitae actualisés du personnel aligné ;

L'Entreprise devra disposer du personnel suivant à affecter sur le chantier :

Un Directeur des Travaux, Ingénieur Civil ayant au moins trois (3) ans d'expérience dans la conduite de travaux analogues aux travaux faisant objet du présent marché et ayant conduit 3 ouvrages analogues en tant qu'ingénieur des travaux; une copie diplôme certifié conforme à l'original et CV devront être fournis dans l'offre ;

Un Technicien Chef de chantier de niveau A₂ ayant au moins 3 (trois) ans d'expérience dans l'exécution de travaux analogues et ayant conduit 3 ouvrages analogues en tant que chef de chantier ; une copie du diplôme certifié conforme à l'original et le CV devront également être fournis dans l'offre ;

i. Le matériel de chantier :

i. La liste du matériel à affecter sur le chantier ;

ii. Les preuves de propriété ou de location du matériel en rapport avec la soumission ;

Type et nombre des principaux engins et matériel minimum nécessaire :

Matériel et Equipement	Unité	Marque et âge (nombre d'années)	Etat (neuf, bon, médiocre) et nombre disponible	Acheté, loué (à qui?), à acheter (à qui?)
GROS MATERIEL				
Bulldozer D7	1			
Pelle chargeuse	1			
Niveleuse	1			
Rouleau à jante lisse	1			
Deux camions	2			
Camion citerne à eau	1			
Véhicule léger	1			

PETIT MATERIEL				
Rouleau vibrant	1			
Plaque vibrante	1			
Théodolite avec accessoires	1			
Un niveau à linette avec ses accessoires	1			

L'attestation de location doit préciser le marché auquel elle est destinée.

Le planning des travaux :

Le soumissionnaire devra fournir un planning détaillé d'exécution des travaux en conformité avec les moyens en personnel et matériel qu'il envisage de mettre sur le chantier

l. Le marché de sous-traitance n'est pas envisagé.

15.6 Documents financiers :

m. La caution de soumission présentée sous forme d'une garantie bancaire et dont le montant est égal à **trois millions (3 000 000 FBU)** Francs Burundais.

n. la soumission

o. Le chiffre d'affaires réalisé au cours de chacune des deux (2) dernières années :

Le soumissionnaire devra avoir réalisé un chiffre d'affaire annuelle moyenne réalisée au cours des deux (2) dernières années qui soit au moins égal à **cent millions de Francs Burundais (100 000 000 FBU)**.

p. L'engagement d'autofinancement (attestation de ligne de crédit).

Le soumissionnaire devra fournir une attestation bancaire, certifiant que le soumissionnaire dispose de liquidités et/ou de facilités de crédit net de tout autre engagement contractuel et à l'exclusion de tout paiement d'avance qui pourrait être fait dans le cadre du Marché.

q. Le bordereau des prix unitaires ;

i. Le devis quantitatif estimatif

Une offre remplissant toutes les conditions ci-dessus énumérées est déclarée avoir satisfait aux critères de qualification ci-dessus.

L'absence ou la non-conformité de l'un des documents ci-haut cité entraîne le rejet de l'offre lors de l'analyse.

La commune Rugombo se réserve le droit de demander au soumissionnaire ayant présenté l'offre évaluée la moins disante, de fournir toute pièce justificative complémentaire jugée indispensable.

Fait à Rugombo, le 11/02/2018
L'Administrateur communal et PRMP
Béatrice KADERI

